

ASSEMBLÉE NATIONALE7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1959

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 12

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 65, substituer à la référence :

« aux deux précédents alinéas »

la référence :

« aux premier et second alinéas de l'article L. 262-47 et au présent 20° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel